



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
SY-216701698-20240711-24_01418-DE
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 juillet 2024 à 19h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 18

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 05 juillet 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'Association « ASA Gries-Oberhoffen »

Par délibération du Conseil Municipal du 02 novembre 2020, la commune avait signé une convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2024 avec l'association BCGO pour fixer les modalités de partenariat entre les deux parties et préciser les contributions financières de la commune.

Compte-tenu de la mise en place d'une nouvelle convention d'occupation privative avec la SASP « ASA » en 2022, les modalités de la participation financière de la commune ont été revues par un avenant validé par le Conseil Municipal du 24 mars 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de repartir sur la même convention avec l'association « ASA Gries-Oberhoffen » (nouvelle appellation après BCGO), aux mêmes conditions financières préalablement établies, à savoir une subvention ordinaire de fonctionnement composée de deux parties :

- l'aide à la licence, à la compétition et aux déplacements, selon les conditions fixées par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2022,
- une subvention allouée au centre de formation de l'ASA Gries-Oberhoffen, visant à promouvoir la pratique sportive des jeunes.

Le versement de ces montants interviendra en une seule fois après le vote du budget et la délibération spécifique d'attribution de subvention.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec l'association « ASA Gries-Oberhoffen »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 17 juillet 2024

Publiée ou notifiée le 17 juillet 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Géraldine FURST

